

- 19 : le bassin de l'étang de Berre



Raffinerie à Berre-l'Étang

Les communes

dans les Bouches-du-Rhône

Miramas
Saint-Chamas
Istres
Saint-Mitre-les-Remparts
Fos-sur-Mer
Port-de-Bouc
Martigues
Châteauneuf-les-Martigues
Gignac-la-Nerthe
Les Pennes-Mirabeau
Marignane
Saint-Victoret
Vitrolles
Rognac
Berre-l'Étang
Velaux
La Fare-les-Oliviers
Coudoux
Laçon de Provence

Superficie	:.....	500 km ²
Dimensions	:.....	20 km d'Est en Ouest 25 km du Nord au Sud
Altitude maximale	:.....	264 m, la Nerthe
À l'horizon	:.....	272 m, le Grand Arbois
Altitude minimale	:.....	0 m, niveau de l'étang
Population	:.....	environ 260 000 habitants

Vaste dépression salée bordée de massifs calcaires, le bassin de l'étang de Berre est un lieu de confluences où se côtoient des paysages naturels remarquables de lagune méditerranéenne, des paysages de campagne à la forte personnalité et de puissants paysages aménagés, industriels et urbains en mutation constante.

Le paysage est remarquable et les ambiances contrastées : pinèdes, garrigues et rives lagunaires, domaines viticoles et cultures sous serres, villages perchés et villes nouvelles, zones commerciales et raffineries.

Ces forts contrastes opposent les rives Nord et Nord-Ouest où l'agriculture et les espaces naturels perdurent aux rives Sud et Est, industrielles et urbaines.

Premières impressions

Un étagement de surfaces planes se décline depuis le vaste plan d'eau, espace ouvert aux larges panoramas vers un horizon fermé par une couronne de collines et de cuestas.

La lumière est omniprésente.

Le soleil écrasant d'été, les brumes de chaleur ou les brouillards laiteux masquant les rives donnent à l'étang des allures de mer aux limites indéfinies.

Le mistral dégage un ciel immense, rapproche les plans et fait découvrir dans les lointains la montagne Sainte-Victoire et les Alpilles.

Féerie nocturne des torchères des raffineries et des mille points lumineux des villes se dédoublant dans le noir d'encre de l'eau...

Les rives de l'étang de Berre subissent des mutations qui donnent lieu à des "inversions de signes" : la campagne de vignes et d'oliviers laisse place au maraîchage intensif sous serres et à l'urbanisation...

Ici, la ville a été réinventée au travers des grandes opérations des années soixante-dix et l'avènement d'une couronne de "villes nouvelles".

Tandis que sur les rives lagunaires, la nature se juxtapose aux usines jusqu'à les pénétrer...



Les eaux changeantes de l'étang miroitent avec des gris métalliques, des bleus profonds ou les irisations des reflets... Ici, les tons rouille, brun, blanc, gris, rouge des hangars et des usines voisinent avec l'éclat métallique des réservoirs d'acier et avec les ocres des habitations. Puis quelques cyprès noirs abritent un camaïeu de vergers ; la trame des vignes vert pâle, émeraude puis orange côtoie le gris-vert des oliviers et le scintillement des serres.

Regards sur le bassin de l'étang de Berre

Martigues a été un centre artistique important dans la seconde moitié du XIXème siècle, autour d'Emile Loubon et l'Ecole Provençale Impressionniste.

La lumière et les paysages ont inspiré des peintres aussi différents que Ziem, le maître de Martigues, Monticelli, Guigou,

Chabaud, Seyssaud, Derain, Manguin, Picabia ou des photographes comme Gimpel.

Simone de Beauvoir a évoqué les paysages de l'étang de Berre.



René Seyssaud, coquelicots sur l'étang de Berre - Galerie Bruno Martin-Caille, Paris

L'unité de paysage du bassin de l'étang de Berre

Légende de la carte



Limites de l'unité de paysage

Elle couvre l'ensemble de la dépression de l'étang, avec des prolongements vers l'intérieur des terres le long de la vallée de l'Arc à La Fare-les-Oliviers et vers Coudoux et avec les dépressions de piémont à Saint-Chamas, Gignac-la-Nerthe et les Pennes-Mirabeau.

Elle regroupe également des espaces liés écologiquement, socio-économiquement ou culturellement à l'étang et à ses zones humides à Saint-Mitre-les-Remparts et à Istres.

Les versants littoraux de la chaîne de la Fare et de la Nerthe, les falaises ainsi que les cuestas de l'Arbois font intégralement partie du paysage de l'étang de Berre.

Des points forts caractérisent ces paysages tels les falaises de Château-Viran et l'oppidum de Constantine au Nord, le vieux Gignac et les ruines de son château au Sud, les cuestas de l'Arbois à l'Est.

Les limites de l'unité de paysage se calent sur les crêtes des collines et des massifs périphériques. Elles déterminent une unité visuelle.



Limite de sous-unité de paysage

1. L'anse de Saint-Chamas
2. Les collines de Sulauze, de Barabant, de Saint-Blaise, de Saint-Mitre et de Castillon
3. Le chenal de Caronte, Martigues, La Mède
4. L'étang de Bolmont
5. La plaine de Châteauneuf-les-Martigues, Marignane, Gignac-la-Nerthe, Saint-Victoret
6. L'étang de Vaïne
7. Le bassin de Velaux
8. Le delta et la basse vallée de l'Arc, la plaine des Gravons



Espace de transition, frange,

Les franges communes avec les unités de paysage voisines s'étendent sur les versants et les piémonts de la chaîne de la Fare, du massif de l'Arbois et de la Nerthe dans la chaîne de l'Estaque - Côte-Bleue.

A l'Ouest, les secteurs d'Istres et des étangs constituent une zone de contact avec la Crau.

L'anse de Saint-Chamas est à l'articulation de la Crau, du bassin de la Touloubre et de la chaîne de la Fare.

Le bassin de Velaux est au contact du massif de l'Arbois.



Limite visuelle majeure



Limite visuelle secondaire



Horizon

CARTE

Les sous-unités de paysage



L'anse de Saint-Chamas avec Miramas-le-Vieux sur son piton

1. L'anse de Saint-Chamas

L'étang pénètre entre les collines en dessinant un étroit plan d'eau dominé par les rives boisées et abruptes de la colline des Eyguines à l'Ouest et par la falaise de Saint-Chamas à l'Est. Un relief complexe, structuré par les lignes parallèles des collines de safre à Saint-Chamas et à Miramas-le-Vieux, détermine le paysage.



Saint-Chamas



L'étang du Pourra à Saint-Mitre-les-Remparts

L'embouchure de la Touloubre dessine les "palous" de la Petite Camargue, zones humides où se mêlent roselières, prairies humides et ripisylve. Les garrigues rases de la chaîne de la Fare viennent mourir là.

Le village de Saint-Chamas s'étire le long du littoral autour d'un petit port, au pied de la falaise de safre trouée d'habitat troglodytique puis s'étend à l'intérieur avec ses ruelles radioconcentriques.

Le domaine de la Poudrerie Royale et sa forêt humide entre falaises, marais et étang compose un havre à l'écart, le long de la rive Nord.

Les oppositions, les contrastes donnent une ambiance particulière à ce site, entre le plateau calcaire de Moleton et les gorges de la Touloubre franchies par le Pont-Flavien, les rives de l'étang et les marécages de la Petite Camargue, entre les versants de garrigue aux abrupts rocheux et les prairies au bord de la rivière.

(cf. l'unité de paysage du bassin de la Touloubre)

2. Les collines de Sulauze, de Barabant, de Saint-Blaise, de Saint-Mitre et de Castillon et les étangs

Entre l'étang et la Crau, une mosaïque de petits sites contrastés aux paysages singuliers compose un espace de transition. Ces espaces fermés sont vécus comme un monde à part, indépendant de l'étang de Berre.

Les collines de Sulauze aux belles pinèdes dominant l'étang et encadrent un terroir viticole remarquable.

A l'Ouest des collines de Saint-Blaise, un chapelet de petits étangs intérieurs se niche dans les cuvettes de molasse et s'égrène jusqu'au littoral de Fos. Ces étangs encaissés témoignent de la diversité des paysages littoraux de l'étang de Berre : anciennes salines, larges roselières et eaux stagnantes, anciens bassins industriels...

La ville d'Istres s'étire au bord de l'étang de l'Olivier. Elle est implantée à l'articulation de l'étang de Berre à l'Est, de la Crau à l'Ouest et des collines de Saint-Blaise et de Saint-Mitre-les-Remparts au Sud.

Ces espaces sont en mutation sur leurs franges concernées par les développements urbains d'Istres, de Martigues et de Port-de-Bouc ainsi que par les zones d'activités et les friches industrielles disséminées face à la Crau.

Les sous-unités de paysage

3. Le chenal de Caronte, Martigues, La Mède

L'étang de Berre communique avec le golfe de Fos par un chenal entre la chaîne de l'Estaque et les collines de Castellon : le chenal de Caronte.

Deux villes se sont implantées à ses deux extrémités.

- Port-de-Bouc contrôle le trafic maritime et égrène usines et habitat social sur la rive Sud du golfe de Fos.

- Martigues, la cité historique, est identitaire des lieux.

Posée au point de rencontre de l'étang et du chenal de Caronte, la ville épouse l'étang dont les eaux viennent lécher les façades le long des canaux.

- L'urbanisation et les zones d'activités sont continues entre les deux villes au Nord. Au Sud, un couloir industriel relie le port pétrolier de Lavéra, les raffineries de Lavéra et de la Mède.



Le chenal de Caronte traverse Martigues



Le chenal de Caronte, le pont autoroutier et le quartier de la Croix-Sainte à Martigues



Le rivage de la Mède vu depuis le pont du Jai

Le paysage bâti est structuré et hiérarchisé par le remarquable centre ancien de Martigues, les couronnes des ensembles collectifs d'habitat populaire, puis les villas et les pavillons isolés ou en lotissement sur les versants.

(cf. les unités de paysage du golfe de Fos et de la chaîne de l'Estaque).

Le rivage de la Mède est marqué par le canal du Rove à Martigues limité par une digue en enrochements parallèle à la côte

La chaîne de l'Estaque plonge ici directement dans les eaux de l'étang.

Le versant est fortement perçu depuis l'étang. Il a été remodelé en plates-formes où sont implantées des installations pétrochimiques. Des carrières ont entaillé le relief. Le paysage bâti mêle structures métalliques, cheminées et cylindres des réservoirs, habitat diffus.

Les sous-unités de paysage



La plage du Jaï



Le pont du Jaï

4. L'étang de Bolmon

En rive Sud-Est, une vaste plaine littorale descend en pente douce depuis le piémont de la chaîne de la Nerthe jusqu'au plan d'eau de l'étang de Bolmont, havre de calme et de nature coupé de l'étang de Berre par une spectaculaire langue de sable, le Jaï.

La lagune saumâtre est bordée de marais temporaires, de pelouses sèches, de pinèdes et de ripisylves.

Le long du Jaï la rive de l'étang de Berre forme une longue plage de sable fin très prisée des citadins.

Les abords des deux extrémités de l'étang sont marqués par deux aménagements dissonants en ces lieux : la déchetterie de Châteauneuf-les-Martigues et la station d'épuration de Marignane.

Aux deux extrémités du lido se sont implantés des hameaux de cabanons. A l'Ouest, des épis en enrochement protègent la langue de sable de l'érosion.



L'étang de Bolmon

Les sous-unités de paysage



La plaine de Châteauneuf-les-Martigues, un paysage de campagne préservé au Sud-Ouest

5. La plaine de Châteauneuf-les-Martigues, Marignane, Gignac-la-Nerthe, Saint-Victoret

• Une vaste plaine triangulaire en piémont de la chaîne de la Nerthe et du massif de l'Arbois supporte la conurbation de Vitrolles - Marignane - Saint-Victoret - Les Pennes-Mirabeau. Elle est coupée en deux à l'Est par l'éperon calcaire de la barre du Pas-des-Lanciers. Cette colline sépare le Plan-de-Gignac et le couloir des Pennes-Mirabeau du plan de Bastide-Blanche et de celui des Estroublancs.

• Le paysage est en mutation.

La campagne qui subsiste au droit de l'étang de Bolmon est peu à peu grignotée par l'urbanisation, les zones d'activités, les réseaux. Un nouveau paysage urbain apparaît ici, alternance de petites maisons isolées et de lotissements au Sud, de zones d'entrepôts et d'activités au centre, avec les vastes espaces ouverts de l'aéroport de Marseille-Marignane. Les grands ensembles d'habitat collectif au Nord-Est et au Nord autour des anciens villages de Vitrolles, de Marignane et de Saint-Victoret ferment le paysage.

6. L'étang de Vaïne

• L'embouchure de l'Arc a formé au Nord-Est une vaste plaine qui avance vers le Sud dans l'étang de Berre en formant la pointe de Bastidou. Ce cap a individualisé le plan d'eau de l'étang de Vaïne.



L'étang de Vaïne vu depuis la Cuesta de Vitrolles

• Le paysage est hétérogène.

Les rivages sont fortement construits avec l'urbanisation de Vitrolles, l'aéroport qui empiète sur le plan d'eau, le réseau serré des voies ferrées et des autoroutes jusqu'à la ville de Berre et les raffineries.

Un paysage industriel prégnant structure la rive au Nord : cheminées, superstructures métalliques, cylindres des réservoirs d'hydrocarbures s'étagent sur le versant littoral.

Le village perché de Rognac et celui de l'ancien Vitrolles dominent ces espaces.

• Les lieux sont marqués par une ambiance étrange faite de fumées, d'odeurs, de bruits, du calme du plan d'eau et des terroirs proches.

• Les deux cuestas de Vitrolles, rebords extrêmes du plateau de l'Arbois, ferment le paysage à l'Est.

• Les anciens salins du Lion sont coincés entre l'aéroport et l'autoroute. Les salins de Berre sont les derniers marais salans en exploitation sur les rives de l'étang de Berre.

Ces deux espaces aux milieux très diversifiés abritent une avifaune remarquable.

Le paysage est exceptionnel : les espaces naturels et les installations industrielles s'interpénètrent.

7. Le bassin de Velaux

Cette petite cuvette agricole jouxte les sites urbains et industriels de Berre et de Rognac. Le vignoble et les vergers, les champs de céréales et les restanques d'oliviers sur les piémonts encadrent le cours du Vallat qui débouche dans l'étang de Vaïne.

Ce paysage de campagne est enserré par les contreforts de l'Arbois, au Sud et à l'Est où s'accroche le vieux village de Velaux et par les petites collines de molasse des Barjaquets et de la Bastide-Bertin, au Nord et à l'Ouest. Celles-ci séparent le bassin de Velaux de la vallée de l'Arc.

La pinède des collines est grignotée par une urbanisation pavillonnaire autour de Velaux et de Rognac. Les talus autoroutiers et ferroviaires produisent autant de césures dans le paysage et coupent physiquement et visuellement le bassin agricole des rives de l'étang de Vaïne.



Les salins de Berre

Les sous-unités de paysage



La plaine des Gravons et la chaîne de la Fare

8. Le delta et la basse vallée de l'Arc, la plaine des Gravons

Ce vaste espace des rives Nord de l'étang de Berre compose un paysage remarquable depuis le piémont de la chaîne de la Fare jusqu'au rivage.

- La campagne voisine ici avec les raffineries et l'urbanisation autour de Berre. Sur le rivage se côtoient les salins de Berre et les marais de Sagnas, les embouchures de l'Arc et de la Durançole, les raffineries et les sphères de stockage de gaz.

- Une agriculture extensive de serres occupe le coeur de la plaine et remplace les terroirs traditionnels de vignes, d'oliviers et d'amandiers qui couvrent encore les piémonts. L'architecture remarquable des domaines viticoles ponctue le paysage. La plaine est parcourue par un réseau de routes et de chemins conservant une échelle humaine.



La plaine des Gravons depuis la chaîne de la Fare avec le domaine de Château-Virant en piémont

- Les versants de la chaîne de la Fare sont très présents dans le paysage : les garrigues rases sont dominées par les abrupts blancs et les pitons de calcaire dolomitique qui en forment l'horizon Nord.

Depuis Coudoux, le paysage est ouvert : un large panorama s'offre vers l'étang dans le lointain.

(cf. l'unité de paysage de la chaîne de la Fare).

Les structures paysagères identitaires



L'étang de Vaïne dominé par les Cuestas de Vitrolles

Cette ouverture dans les collines sèches abrite une petite mer intérieure

Le bassin de l'étang de Berre est la terminaison occidentale du bassin sédimentaire d'Aix-en-Provence, entre les deux chaînons anticlinaux de la Fare au Nord et de la Nerthe au Sud. Creusée par l'érosion, la dépression fut envahie par la mer au Quaternaire.

Les massifs périphériques délimitent le bassin de l'étang

- A l'Ouest, les collines tabulaires découpées dans les grès et la molasse (142 m à Saint-Blaise) forment transition avec la Crau. Elles sont séparées par des dépressions circulaires créées par l'érosion éolienne et occupées par un chapelet d'étangs.

- Au Nord et au Sud, les crêtes des anticlinaux (189 m à La Fare, 264 m à la Nerthe).

- A l'Est, les deux cuestas du plateau de l'Arbois (272 m).

Les dépôts colluviaux en piémont et les embouchures des rivières ont modelé les deux plaines littorales

celle des Gravons - Berre au Nord et celle de Châteauneuf-les-Martigues à Marignane au Sud.

Sur les rives, un paysage lagunaire de marais et de salines subsiste par endroits, séparé de l'étang par des flèches littorales sablonneuses.

Les aménagements à Marignane, à Berre et à Martigues ont été implantés sur ces espaces humides comblés.

Le paysage végétal des zones humides caractérise l'étang de Berre

Les espaces littoraux humides des estuaires et des étangs saumâtres présentent une végétation souvent luxuriante de roselières et de scirpaies qui composent un paysage remarquable rappelant à moindre échelle la Camargue proche. Les salins du Lion à Vitrolles, le marais de Rognac et le rivage de Saint-Chamas voient encore se développer la sansouire.

Les rivières et leurs ripisylves structurent le paysage : la Touloubre à Saint-Chamas, la Durançole, l'Arc lors de sa traversée de la plaine des Gravons, le Raumartin au pied de la falaise du Pas-des-Lanciers, la Cadière et le Bondon sur les versants de l'Arbois.

Les pinèdes et les garrigues basses couvrent les collines et les massifs périphériques

En particulier, la colline de Sulauze au-dessus de l'anse de Saint-Chamas est couverte d'une splendide pinède.

Des bosquets de pins et de chênes couvrent les collines littorales entre Istres et Saint-Mitre-les-Remparts.



L'anse de Monteau à Istres : falaises, colline, plage et marais



Roselière sur les rives de l'étang de Bolmon



Pinède à Saint-Mitre-les-Remparts

Les structures paysagères identitaires



Vignoble et mas aux Gravons

Une agriculture riche et variée modèle un paysage de campagne exceptionnel sur les rives de l'étang de Berre

L'agriculture, au dynamisme inégal selon les secteurs, imprègne fortement le paysage et s'insinue entre les espaces urbanisés et industriels.

La réinstallation d'agriculteurs marseillais chassés par l'urbanisation périurbaine a engendré au Nord une agriculture dynamique et intensive. La reconquête d'espaces cultivés sur les zones marécageuses et le développement d'une agriculture maraîchère sous serre composent un nouveau paysage.

Le vignoble s'étend en piémont de la chaîne de la Fare.

Les oliviers occupent les restanques entre la Fare-les-Oliviers et Coudoux ainsi que la cuvette de Veloux et les environs de Miramas-le-Vieux.

Les structures linéaires du paysage

Associées au damier du parcellaire, les structures linéaires déterminent un paysage géométrique et rythmé.

Le parcellaire est souligné par la trame des haies coupe-vent de cyprès souvent couplée au réseau d'irrigation ou de drainage. Ces haies caractérisent la plaine des Gravons. Elles sont sporadiques et résiduelles dans la plaine de Marignane et sur le plan de Gignac.

Les remarquables alignements arborescents le long des routes et des accès aux domaines se composent de pins, de platanes, de chênes. Ils jouent sur les ambiances. Ils permettent de se repérer et aident ainsi à la lecture du paysage. On note :

- la route en corniche entre Istres et Miramas bordée de magnifiques pins et la RD 10 entre la Fare-les-Oliviers et Coudoux,
- les allées de platanes à l'entrée Sud de la Fare-les-Oliviers,
- les abords des Pennes-Mirabeau et l'entrée de Marignane,
- les allées de pins parasols des domaines de Calissanne et de Château-Virant,
- les chênes de l'entrée du domaine de Sulauze,
- les parcs arborés autour des grands domaines.



Haie de cyprès dans la plaine de Châteauneuf-les-Martigues



L'étagement des terroirs et des paysages dans la plaine des Gravons : garrigue, oliviers et vignes, serres, horizon industriel puis l'étang

Les structures paysagères identitaires



Miramas

Le paysage bâti

La **structure urbaine** s'organise à partir d'une ceinture de villages anciens englobés dans les extensions récentes et formant une conurbation au Sud-Est, au Sud et à l'Est.

Les **sites villageois** souvent perchés se juxtaposent aux zones d'urbanisation contemporaine dans les plaines littorales et composent un paysage contrasté, en constante évolution. Les villages anciens resserrent leurs maisons autour de ruelles étroites souvent radioconcentriques, image de la "Provence traditionnelle" (le Vieux-Vitrolles, Saint-Mitre-les-Remparts, Saint-Victoret, Saint-Chamas, Miramas-le-Vieux...).

Les **sites industriels et les zones d'activités** sont étendus. Les constructions de grande emprise aux structures métalliques complexes ou aux volumes simples sont d'un grand poids visuel.

L'**habitat** est une alternance d'immeubles regroupés en grands ensembles et de lotissements pavillonnaires dans les quartiers urbains et de constructions diffuses sur les franges des espaces naturels.

Les "**villes nouvelles**" à Vitrolles, à Istres et à Martigues sont signalées par quelques gestes architecturaux : le théâtre de Miramas, la Sous-Préfecture d'Istres, l'Hôtel de Ville, la Halle et le théâtre de Martigues, les immeubles-tours du Moulin de France à Martigues...

Les parcs paysagers et les aménagements de voirie structurent le paysage urbain et soulignent les entrées d'agglomération.

De nombreux giratoires scandent les voies.

Trois cités pittoresques ont conservé un tissu urbain médiéval et une architecture ancienne remarquable

1. Martigues

A cheval sur le chenal de Caronte, la ville s'organise autour d'un maillage de canaux sur lesquels donnent les façades d'un habitat ancien modeste et les architectures classiques des églises du XVII^{ème} siècle.



Vitrolles, rue dans le quartier de la Frescoule



Le chenal de Caronte à Martigues, ouverture vers l'étang de Berre

Les structures paysagères identitaires



Martigues, le quartier Ferrières

La ville est née au Vème siècle avant J.C : un rempart abritait alors un village sur une île. Au Moyen-Age, trois villages vivent de la pêche Jonquières, Ferrières et l'Ile. Ils fusionnent en une seule commune, Martigues, au XVIème siècle.

La ville connaît un essor remarquable au XVIIIème siècle : son port de pêche et ses chantiers navals rivalisent alors avec Marseille.

La grande peste de 1720 marque le début d'un long déclin jusqu'à l'implantation des industries pétrochimiques au XXème siècle et la croissance urbaine qui suit.

Les trois villages initiaux perdurent dans la structure en trois quartiers du centre ancien. Ils occupent un groupe d'îles allongées au milieu du chenal naturel. Le tissu urbain est dense, les ruelles resserrées et les canaux séparent les quartiers identifiés par leurs églises.



Martigues, le quai A. Briand



Extensions contemporaines à Martigues sur les rives du chenal de Caronte

Au centre, l'Ile est jalonnée par la cathédrale Sainte-Madeleine et la Bibliothèque Municipale.

Le clocher de Saint-Geniès annonce Jonquières au Sud.

Ferrières au Nord s'est constitué autour de l'église Saint-Louis.

L'ambiance est exceptionnelle, elle mêle le bâti à l'eau... miroir, passage, mémoire.

L'urbanisme contemporain s'étend en continuité du quartier de Ferrières et sur les rives du canal de Caronte ainsi que sur l'emprise des anciens salins.

Il comprend des immeubles et des équipements publics : Hôtel de Ville, Grande Halle, Théâtre.

L'extension grimpe sous forme de pavillonnaire lotis ou diffus sur les versants collinaires.

Les structures paysagères identitaires



Saint-Chamas

2. Saint-Chamas

Le site du village est divisé en deux par l'éperon du Baou, une colline de safre creusée de troglodytes encore habités.

- Le Baou domine en falaise le damier du quartier du port, le Pertuis, créé sur des terrains gagnés sur l'étang lors de l'installation de la Poudrière Royale au XVII^e siècle.

- En piémont du Baou à l'intérieur des terres, le quartier du Delà s'est constitué à partir d'une structure urbaine médiévale, organique.

Les ruelles suivent les courbes de niveau et sont reliées par des venelles en escaliers et des calades.

C'est le quartier résidentiel, administratif et commerçant.

Au centre, la belle église baroque Saint-Léger est attribuée à l'architecte aixois Pierre Pavillon.



Saint-Chamas, le port et le quartier du Pertuis au pied du Baou avec ses troglodytes

3. Istres

Le cœur de l'ancien village avec ses ruelles étroites radioconcentriques est agrémenté des belles façades de ses hôtels particuliers construits aux XVII^e et XVIII^e siècles.

La ville nouvelle s'étend des rives de l'étang de Berre à celles de l'étang de l'Olivier et s'ouvre à l'Ouest sur la Crau.

Les structures paysagères identitaires



L'aéroport et les anciens salins du Lion



Le port pétrolier de Lavéra sur les rives du canal de Caronte



Réservoirs d'hydrocarbures aux salins de Berre



Le canal du Rove à la Mède et la digue littorale et en arrière-plan des raffineries sur le piémont

Le paysage bâti du génie civil et des industries

• Les raffineries, les cimenteries, les réservoirs pétrochimiques ainsi que l'aéroport dont les pistes empiètent sur l'étang, participent de l'identité des lieux.

• Le réseau autoroutier strie les piémonts au Sud et à l'Est.



Raffinerie à Berre-l'Étang

Les structures paysagères identitaires



Cabanons à Varage

Les cabanons

Les sites littoraux ont été jadis appropriés par les pêcheurs. Leurs hameaux de quelques cabanons implantés au Jaï, au Rouquet, à Varage et au Canet sont devenus, avec le développement des loisirs, de véritables ensembles pavillonnaires spontanés.

Un patrimoine bâti ponctue le paysage et marque l'histoire des implantations humaines

- Les ensembles bâtis des villages perchés de Miramas-le-Vieux, de Rognac et de Vitrolles répondent aux sites initiaux des oppida de Saint-Blaise et de Château-Virant.



Le domaine de Calissanne



Le viaduc et la chapelle Saint-Léger à Saint-Chamas

- Les architectures isolées soulignent les crêtes ou le terroir ainsi les chapelles de Saint-Blaise ou des Marins et les domaines de Calissanne, de Sulauze et de Château-Virant...
- Le paysage urbain s'organise autour de monuments culturels comme l'église Saint-Léger à Saint-Chamas ou les églises et le tribunal à Martigues ou bien encore le château de Marignane.
- Les ouvrages d'art des voies de communication sont importants dans le paysage : le Pont-Flavien à Saint-Chamas, mémoire gallo-romaine ou les viaducs ferroviaires de Martigues, de Miramas et de Saint-Chamas construits au XIXème siècle ainsi que le viaduc autoroutier de Caronte.



Le Pont-Flavien à Saint-Chamas franchit la Touloubre



Le viaduc ferroviaire de Caronte date du XIXème siècle

Les enjeux paysagers : la sensibilité et la dynamique du paysage

Les mutations du paysage

- Dès la fin du XIX^{ème} siècle, l'économie traditionnelle basée sur la vigne, l'olivier, la pêche et l'exploitation du sel est bouleversée par l'industrialisation. Les implantations de la pétrochimie avec les raffineries ont contribué aux mutations de l'espace et ont engendré de nombreux établissements liés à ces activités.

- Les politiques de développement urbain des années soixante et soixante-dix ont été conduites autour de la création de "villes nouvelles". A partir de quelques villages situés dans l'orbite de l'agglomération marseillaise une conurbation continue s'est développée au Sud-Est et à l'Est. A l'Ouest le village d'Istres est devenu sous-préfecture.

L'urbanisation résidentielle s'est accompagnée de la création de vastes ensembles commerciaux à Vitrolles et aux Pennes-Mirabeau, au paysage banal, directement desservis par les autoroutes.

Les espaces naturels et les terroirs agricoles très actifs se sont maintenus au Nord et au Nord-Ouest ; ils constituent un paysage remarquable.

Des sites naturels littoraux et des secteurs agricoles subsistent à proximité de la conurbation dans les secteurs péri ou suburbains de Châteauneuf-les-Martigues, des Pennes-Mirabeau et de Vitrolles.

- Les aménagements successifs ont modelé un nouveau paysage dont l'intérêt tient en particulier aux contrastes usines-terroir-étang-villes.

Dans les conurbations Vitrolles - Rognac - Berre - Marignane - Saint-Victoret - Gignac-la-Nerthe - Châteauneuf-les-Martigues et Martigues - Port de Bouc au zonage fonctionnel, se côtoient des zones d'habitat denses et pavillonnaires, des zones d'activités, des zones commerciales, un aéroport et des réseaux autoroutiers et ferroviaires.

Le paysage industriel des raffineries de Berre voisine avec le paysage de serres de la plaine des Gravons et, en arrière-plan, avec les paysages de terroirs traditionnels du piémont et la garrigue de la chaîne de la Fare.

La raffinerie de la Mède est dominée par les versants de garrigue du massif de l'Estaque.

- L'avenir du paysage rural traditionnel de la plaine des Gravons et des secteurs en restanques reste incertain.

Le développement du maraîchage sous serre est un facteur de mutations paysagères :

- son arrosage au goutte-à-goutte rend caduc le système ancien d'arrosage gravitaire. Les canaux et les béals risquent de ne plus être entretenus,

- le réseau des haies brise-vent n'est plus indispensable et les arbres sont abattus,

- l'implantation de serres est peu adaptée à un terroir de restanques. Celles-ci sont peu à peu abandonnées à la pinède ou conquises par un habitat pavillonnaire diffus comme dans le vallon des Fleurs, au Pas-des-Lanciers, à Saint-Chamas ou à Saint-Mitre-les-Remparts.

Les enjeux paysagers : la sensibilité et la dynamique du paysage

Les sites et le patrimoine remarquables

1. Domaine de Sulauze : *terroir relictuel, architecture.*
2. Anse de Saint-Chamas : *paysage, architecture et urbanisme des villages de Miramas-le-Vieux et de Saint-Chamas, Poudrerie Royale, troglodytes, végétation forestière humide et palustre.*
3. Gorges de la Touloubre, site du Pont-Flavien et du plateau de Moleton : *paysage, ripisylve, archéologie, monument (commun avec les Unités de la chaîne de la Fare et du Bassin de la Touloubre).*
4. Versant et piémont de la chaîne de la Fare et plaine des Gravons : *paysage ruiniforme, géomorphologie, terroirs traditionnels et serres, sites archéologiques, architecture des domaines (commun avec l'unité de la chaîne de La Fare).*
5. Littoral des marais de Sagnas, embouchures de la Durançole et de l'Arc : *espace naturel au contact des terroirs et espaces industriels de Berre, interférences remarquables entre eux.*
6. Salines de Berre : *paysage, avifaune.*
7. Terroir des restanques de Velaux : *terroir relictuel, habitat perché (commun avec l'unité de paysage de l'Arbois).*
8. Ripisylve de l'Arc et ubac de la cuesta des Barjaquets : *paysage géomorphologique fortement perçu, milieu naturel majeur (commun avec l'unité de paysage de l'Arbois).*
9. Site du vieux Vitrolles et site des Cuestas de l'Arbois, vallons de l'Infernet et de Malvallon : *spectaculaire paysage géomorphologique, jeux de couleurs, secteur fortement perçu, panoramas (commun avec l'unité de paysage de l'Arbois).*
10. Etang de Bolmon et Lido du Jaï : *site naturel majeur, intérêt écologique, paysage d'étang et marais, ambiance.*
11. Plaine agricole de Chateauneuf-les-Martigues à Gignac-la-Nerthe et Vallon des Fleurs : *terroirs résiduels, coupure dans l'urbanisation, trame paysagère structurante.*
12. Port et littoral des Deux-Frères à la Mède : *site pittoresque.*
13. Cuesta du Pas-des-Lanciers et site des Pennes-Mirabeau, colline de Notre-Dame à Marignane : *espaces fortement perçus, site d'habitat perché, coupure dans l'urbanisation.*
14. Vallons et collines littorales de Saint-Mitre-les-Remparts : *boisements littoraux, site d'habitat perché.*
15. Collines et étangs de Citis, de Saint-Blaise, du Pourra, de l'Engrenier et de Lavalduc, Plan-de-Fossan : *secteur remarquable particulier constituant une unité paysagère relativement indépendante de l'étang de Berre. Paysages contrastés, étangs, terroirs secs, pinèdes et garrigue, couleurs, sites fermés.*
16. Martigues : *paysage urbain exceptionnel, architecture.*
17. Site urbain d'Istres, étang de l'Olivier et collines riveraines : *paysage.*
18. Versants et vallons du massif de l'Estaque : *paysage ruiniforme, sites archéologiques, secteurs fortement perçus (commun avec l'unité de l'Estaque-Côte Bleue).*

Images d'évolutions du paysage 1996-2005



Le secteur Ouest du Jai, enrochements de protection et hameau de cabanons - janvier 1996



Le secteur Ouest du Jai, enrochements de protection et hameau de cabanons - décembre 2005

Les enjeux paysagers : la sensibilité et la dynamique du paysage

➔ Les facteurs de sensibilité pour les enjeux paysagers

La structure des paysages de terroirs est remarquable du fait

- de l'étagement de la garrigue, du terroir sec, du terroir irrigué des versants de la chaîne de la Fare à la plaine des Gravons,
 - de la mixité des paysages où se côtoient paysages agraires et paysages bâtis des zones d'activités et d'habitat dans la plaine de Châteauneuf-les-Martigues,
 - des trames paysagères du terroir ancien qui subsistent : haies de cyprès et alignements le long des routes, restanques, canaux...
- Ces composantes paysagères doivent être pérennisées.

Les paysages d'eau sont identitaires de l'unité de paysage et en constituent l'élément majeur :

- les étangs, les marais, les paluds,
 - le lido du Jaï,
 - les embouchures de la Touloubre et de l'Arc...
- Leur intérêt est accentué par la proximité des zones urbaines. Ces espaces doivent être préservés.

La qualité urbaine et architecturale des centres-villes et des villages anciens est remarquable

Saint-Chamas, Martigues, Marignane, Istres, Miramas-le-Vieux.
Ces ensembles urbains doivent être préservés.

Les nombreux sites archéologiques sont autant de sites sensibles

Les structures industrielles en activité sont également identitaires de l'unité de paysage

L'unité de paysage est globalement d'une grande sensibilité visuelle du fait du caractère ouvert de l'espace entourant le vaste plan d'eau, ce qui dégage des vues lointaines étendues.

- La couronne des versants de garrigue encadrant le bassin, horizon de l'étang, est très perçue : cova-sibilité, belvédères, panoramas,

- Les plaines littorales sont également très sensibles à tout aménagement se développant en hauteur,
- Ces territoires sont perçus en vues plongeantes depuis les versants périphériques : les changements d'affectation de l'espace sont ainsi très visibles.
- Ces caractéristiques impliquent une sensibilité très forte à majeure pour l'implantation des éoliennes sur l'ensemble de l'unité de paysage.

Les plans d'eau, les zones humides, la chaîne de la Fare et les ubacs de l'Estaque sont de sensibilité majeure vis-à-vis de l'implantation d'éoliennes. Tandis que les collines de Saint-Mitre et les plaines sont de sensibilité très forte.

L'absence de lisibilité et de hiérarchie spatiale dans certains espaces urbains et dans les zones d'activités génère des enjeux paysagers majeurs



*Un exemple d'enjeu paysager.
Entrée de parc de stationnement aux abords de la plage du Jaï :
des aménagements techniques pour encadrer la fréquentation peuvent poser
un problème d'insertion et de composition paysagère.
Ces aménagements auraient nécessité une réflexion paysagère préalable
pour gommer cet aspect banal.*

Les sites et les monuments protégés

La protection des monuments historiques, loi de 1913

- Berre-l'Étang :
- Chapelle de Notre-Dame-de-Cadenot, monument classé,
- Église Saint-Cézaire, monument inscrit.
- Istres :
- Abri préhistorique de Cornillon, monument classé,
- Porte d'Arles, monument classé,
- Chapelle Saint-Supplice, monument inscrit,
- Église Notre-Dame-de-Beauvoir, monument inscrit,
- Mas de la Tour et chapelle, monument inscrit.
- La-Fare-les-Oliviers :
- Le Pavillon, monument classé;
- Saint-Chamas :
- Pont-Flavien, monument classé,
- Église Saint-Léger, viaduc Saint-Léger, monuments inscrits
- Saint-Mitre-les-Remparts :
- Oppidum de Saint-Blaise monument classé,
- Ermitage de Saint-Blaise, monument classé,
- Église Saint-Blaise, monument inscrit,
- Chapelle Saint-Michel, monument inscrit,
- Enceinte de la ville, monument inscrit
- Maison des Consuls, monument inscrit.
- Marignane :
- Oppidum de Notre-Dame-de-Pitié, monument classé,
- Château des Covet, monument classé,
- Église Saint-Nicolas, monument classé,
- Grange aux Dîmes, monument classé.
- Martigues :
- Église Sainte-Madeleine de l'Île, monument classé,
- Chapelle de l'Annonciade, monument classé,
- Bastide de Maurras, monument inscrit,
- Site archéologique du Collet-Redon, monument inscrit,
- Fort de Bouc, monument inscrit,
- École de Ferrières, monument inscrit,
- Vestige de temple païen, monument inscrit.
- Miramas :
- Église Saint-Julien, monument inscrit.
- Les Pennes-Mirabeau :
- Oppidum de Teste-Nègre, monument classé,
- Oppidum de la Cloche, monument classé.
- Vitrolles :
- Tour Sarrazine, monument inscrit,

La protection des sites et des paysages, loi de 1930

- Istres :
- Pavillon de Grignan, site inscrit,
- Abords du champ de fouilles de l'oppidum de Saint-Blaise, site inscrit.
- Martigues :
- Canal Saint-Sébastien, Miroir-aux-Oiseaux, quai Brescon, site classé,
- Rivage Sud de l'étang de Berre, quartier de Jonquières, quartier de l'Île, sites inscrits,
- Chapelle Notre-Dame-de-Miséricorde, site inscrit.
- Miramas :
- Vieux village, site inscrit.
- Les Pennes-Mirabeau :
- Village et abords, site inscrit.
- Saint-Chamas :
- Rivage Nord de l'étang de Berre, site inscrit.
- Saint-Mitre-les-Remparts :
- Étang de Citis, site classé,
- Forêt de Castillon, site classé,
- Oppidum de Saint-Blaise, site inscrit.

Les zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager
étudiées à Berre, Marignane et Saint-Chamas.

Typologie des enjeux prioritaires légende de la carte



→ **Limite de l'unité de paysage**

→ **Maintien de la qualité paysagère et des structures identitaires**

Sites remarquables :

1. Domaine de Sulauze
2. Anse de Saint-Chamas
3. Gorges de la Touloubre, site du Pont Flavien et du plateau de Moleton
4. Site urbain d'Istres, étang de l'Olivier et collines riveraines
5. Versant et piémont de la chaîne de la Fare
6. Plaine des Gravons
7. Littoral des marais de Sagnas, embouchures de la Durançole et de l'Arc
8. Ripisylve de l'Arc et ubac de la cuesta des Barjaquets
9. Terroir des restanques de Velaux
10. Site du vieux Vitrolles, site des Cuestas de l'Arbois de Rognac au Griffon.
11. Cuesta du Pas-des-Lanciers et site des Pennes-Mirabeau, colline de Notre-Dame à Marignane
12. Versants et vallons Est du massif de l'Estaque
13. Plaine agricole de Châteauneuf-les-Martigues à Gignac-la-Nerthe et le vallon des Fleurs
14. Etang de Bolmon et lido du Jaï
15. Port et littoral des Deux-Frères à la Mède
16. Martigues
17. Vallons et collines littorales de Saint-Mitre-les-Remparts
18. Collines et étangs de Citis, de Saint-Blaise, du Pourra, de l'Engrenier et de Lavalduc, Plan-de-Fossan



→ **Village remarquable**

→ **Châteaux, monuments remarquables**

→ **Cabanons**

→ **Grands alignements arborescents le long des routes**

→ **Secteurs à enjeux paysagers prioritaires**

- Les plaines agricoles : les Gravons, Châteauneuf-Gignac, les Pinchinades-les Infernets
- Les étangs et les zones humides
- L'axe Istres, Saint-Mitre-les-Remparts, Martigues

Préservation de la qualité de la perception visuelle

→ **Maintien des perspectives majeures, Point de vue remarquable**

→ **Route en belvédère ou maintien de la qualité des grands panoramas**

Valorisation, requalification paysagère

→ **Résorption des points noirs paysagers**

→ **Contrôle de la dispersion du bâti**

→ **Franges et transitions de l'urbanisation avec ses abords ruraux ou naturels**

→ **Entrée de village, abords routiers, zone d'activités ou industrielle**



CARTE

Les orientations pour la préservation de l'identité paysagère

La Loi Littoral s'applique à l'ensemble des communes du pourtour de l'étang de Berre.

Elle s'attache à préserver les paysages remarquables et les secteurs de richesse écologique face aux potentialités d'aménagement liées à l'eau (plages, marinas,...).

Les paysages naturels et ruraux conservent une forte image identitaire et sont autant de respirations dans l'uniformité du paysage bâti.

Ils constituent des secteurs à fort potentiel pour le cadre de vie.

Ils permettent d'initier une trame paysagère de requalification pour les espaces urbains qui leur sont voisins.

Les coupures d'urbanisation qu'ils constituent entre Marignane et Châteauneuf-les-Martigues doivent être maintenues.

Les politiques d'aménagement et les projets marquants dans le paysage, connus en 2006

Berre-l'Etang

- restructuration de la base aéronavale en zone de sports et de loisirs.

Fos-sur-Mer

- projet de parc éolien le long du canal de Fos.

Marignane

- projets de doublement et d'allongement des pistes de l'aéroport sur l'étang de Vaïne,
- projet de rocade et comblement partiel Nord de l'étang de Bolmon.

Martigues

- prolongement de l'A 55 au-delà de Caronte,
- projet de base de loisirs sur le plateau de Figuerolles.

Miramas

- anciens projets d'aménagements sur le littoral de la Poudrerie,
- zone d'activité dans la ripisylve sous Miramas-le-Vieux,
- projets de golf.

Saint-Chamas

- aménagement progressif d'une zone d'activités non polluantes dans les collines des Creusets,
- projets divers d'extension de la ville sur le littoral.

Saint-Mitre-les-Remparts

- projet de base de loisirs et résidence sur le littoral de Massane.

Vitrolles

- extension de la gare de fret sur les salins du Lion.

Rognac

- urbanisation sur les zones de marais.

- Aménagements routiers liés au projet ITER : RN 113, Berre le long de l'étang.

- Déviation du canal EDF de Saint-Chamas vers la Crau.

- Déviation routière de Port-de-Bouc.

- Prolongement vers le Nord de l'A 55 par le site des étangs ou plus à l'Ouest...